



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

Boite 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS

Tél. 01.44.64.64.44 Fax 01.43.48.96.16 union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr

Paris le 6 Juillet 2010

Liminaire CAP de 1ères affectations Inspecteurs Elèves 2009/2010

Monsieur le Président

Le 24 juin les agents de la DGFIP se sont fortement mobilisés contre les orientations gouvernementales en matière de réforme des retraites. Dans certaines directions, dans de nombreux services, le taux de grévistes tourne autour des 70 % démontrant ainsi le fort mécontentement des agents. Malgré une campagne de communication gouvernementale qui s'apparente pour beaucoup à une campagne de propagande, l'opinion publique et plus particulièrement les salariés ne sont pas dupes sur le caractère régressif de la réforme des retraites. L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires appelle dès à présent tous les agents de la DGFIP et plus particulièrement les plus jeunes, à poursuivre dès la rentrée le processus de mobilisation contre les attaques gouvernementales que ce soit en matière de retraite, de pouvoir d'achat, d'emploi.

Sur ces deux derniers points, le malaise des agents ne cesse de grandir et les orientations pour 2011 sont lourdes de sens. Pour l'Union, les dérives budgétaires, les effets de la crise économique et financière ne sont nullement le fait des fonctionnaires. Pire, la rigueur qui va toucher la fonction publique notamment en matière d'emploi va renforcer la crise sociale qui est de plus en plus prégnante dans notre pays. Comme l'Union l'a déclaré lors du CTPC du 1^{er} juillet, il est idiot compte tenu des missions de la DGFIP de poursuivre et de renforcer les suppressions d'emplois dans notre direction. Pour le moins, cela démontre que le gouvernement n'entend pas donner à la DGFIP tous les moyens nécessaires pour exercer ses missions de service public et notamment les missions de contrôle. Des événements récents troublent l'opinion publique sur les capacités de contrôle de la DGFIP, hors les agents ne sont en aucun cas responsables d'un contexte qui leur échappe au plus haut point !!!

Le sujet de l'emploi est donc fondamental. Lors de la CAP de mutation des inspecteurs, l'Union a insisté sur l'ampleur du déficit en catégorie A, déficit que les services vont devoir supporter durant plusieurs mois avant la prise de poste effective des inspecteurs stagiaires. Au final, rien que pour la filière fiscale (hors cadastre) il manque malgré l'apport des stagiaires 82 inspecteurs. Ce qui veut dire, que l'actuelle promotion n'est pas en situation de combler le déficit au 1^{er} mars et que, plus que jamais les services vont devoir, d'une part fonctionner sans les agents en poste, et d'autre part former des agents en attente de prise de poste. Pour certaines directions la situation va être surréaliste pour ne pas dire dantesque. Comment ne pas être inquiet de voir certaines directions, comme le 93 par exemple, devenir le théâtre d'une divine comédie, où les services devront fonctionner pendant 6 mois avec 54 agents en moins et qui va devoir former durant ces 6 mois 54 agents ! Pour cette direction, comme pour d'autres, (Aisne, Dircofi Est, Paris Nord, les Hauts de Seine, Val de Marne, etc...) il sera difficile de proposer et d'organiser un SPM qui tienne la route avec des moniteurs disponibles et suffisamment expérimentés pour accompagner les stagiaires. Pour l'Union, la situation de sous emplois génère donc des difficultés extrêmes de fonctionnement y compris en matière d'apprentissage du métier d'inspecteur. Dans ces conditions l'Union exige pour tous les stagiaires qui ne pourraient pas bénéficier d'un moniteur de stage compétent et disponible, des

dérogations de stage (départements sollicités par ces derniers et en capacité de leur proposer un SPM de qualité). Par ailleurs, les directions doivent revoir leur politique d'objectif à la baisse compte tenu de la charge de travail complémentaire que représente l'organisation du SPM. La Direction Générale doit informer les directions de cette nécessité.

Lors de la CAP de titularisation, l'Union reviendra sur la scolarité et le déroulement du stage pratique, mais, dans le cadre de cette CAP d'affectation, il est important de réaffirmer deux principes :

- 1/ les inspecteurs ne sont en aucun cas en situation de prise de poste au 1/09, ils doivent bénéficier tout au long de la période SPM d'une formation d'adaptation à leur métier d'inspecteur, métier au sens large et non seulement à une formation d'adaptation au 1^{er} emploi, à la 1^{ère} chaise. Durant les 6 mois de stage, les inspecteurs stagiaires ne doivent en aucun cas se retrouver sur leur futur poste de travail et ne supporter aucun objectif inhérent au poste de travail. Le seul objectif autorisé devant être la consolidation de leur formation !
- 2/ la richesse et la qualité de l'immersion lors du SPM sont pour un agent, structurantes pour la suite de sa carrière (notation, mobilité, etc..), sur ses choix fonctionnels, sur sa relation au collectif professionnel, sur ses conditions de travail. Il est donc primordial de ne pas rater ce rendez-vous essentiel de la formation initiale que constitue le SPM. Malheureusement tel n'est pas le cas avec la formation actuelle suite à la réforme Ruelle.

Concernant cette CAP, l'examen du projet diffusé le 30/06 nous conduit à faire 7 remarques :

- 1/ il était temps de revoir les modalités d'affectation des inspecteurs élèves. En effet, depuis la mise en œuvre de la réforme Ruelle, le dispositif de la grille de poste n'avait plus de sens, il s'avérait pénalisant pour les inspecteurs élèves. Il contraignait le calendrier de travail des services RH. Mais pour l'Union, l'administration n'est pas allée assez loin dans les évolutions à apporter aux 1ères affectations. Lors des groupes de travail sur les Règles de Gestion qui vont s'ouvrir, l'Union rappellera ses revendications fortes en la matière, à savoir notamment, l'affectation la plus fine possible au plan national, l'intégration de tous les inspecteurs élèves dans le cadre du mouvement général et leur classement sur la base de leur ancienneté administrative en catégorie A. Lors du GT mutation qui se déroulera le 5 octobre, il faudra tirer le bilan de l'abandon de la grille de poste et offrir aux IE un référentiel d'emplois identique aux agents en mutation. Il faudra aussi, maintenir le dispositif dérogatoire dont ont bénéficié les promotions 2007/2008 et 2008/2009 en matière de délai de séjour. En clair, l'Union demande que les inspecteurs affectés cette année au 1/09/2010 puissent muter dès le 1/09/2011. Nous demandons aussi, compte tenu de la suppression du concours Rif à compter de 2012 de neutraliser les conséquences négatives de ce concours pour le mouvement de mutation 2011. Nous souhaitons aussi que l'administration fixe le début du délai de séjour dans la spécialité au 1^{er} septembre car ceci correspond à l'immersion du stagiaire dans sa spécialité.
- 2 / Pour cette promotion, les affectations dans les directions territoriales, les dircofi font que les inspecteurs élèves se retrouvent ALd alors qu'il y a des résidences et des structures où il a des postes vacants, non refusés à des agents titulaires. De nombreux inspecteurs élèves ont manifesté leur souhait de voir leur situation réexaminée sur des postes fixes. La DRF vient d'adresser aux IE un message leur demandant de déposer une fiche de vœux pour leur direction d'affectation. On constate qu'il y a, dans de nombreuses directions des postes fixes à pourvoir. On constate aussi, mais nous le mettrons sur le compte de la nouveauté, qu'il y a des anomalies dans le référentiel proposé par la DRF. Globalement, l'Union constate que dès cette année le référentiel des affectations aurait pu être identique à celui des agents en mutation, permettant ainsi d'affecter, sur des postes fixes les IE en sortie d'école. C'est ce qui se fait au

demeurant pour les contrôleurs stagiaires. C'est pourquoi, l'Union demande que la Direction Générale, à l'issue de la phase de positionnement des IE par les directions de stage, et dès lors que les inspecteurs arrivent sur un poste vacant non refusé à un agent en mutation (national et local), ratifie cette affectation et procède à l'affectation définitive sur la résidence et la structure. Une CAP de régularisation pouvant se tenir d'ici la fin d'année. Pour l'Union, compte tenu du nombre important de postes vacants, il est anormal de laisser aux directions locales un volant exorbitant d'agents ALD. Le référentiel ouvert aux IE leur permettait de demander des postes EDRA. Aucune affectation EDRA n'a pourtant été prononcée. Pourquoi ?

- 3/ Nous constatons que de nombreux stagiaires n'ont pas pu demander de mutation liée avec des agents en mutation ou avec des contrôleurs stagiaires. C'est anormal, l'Union attend que l'administration permette à nos collègues de pouvoir déposer des demandes liées.
- 4/ Nous avons toujours un problème avec les affectations des inspecteurs du cadastre. Le fléchage souvent forcé des lauréats du concours d'inspecteur vers le métier « cadastre » demeure un problème. L'Union souhaite qu'une réflexion s'ouvre en la matière, afin notamment de ne pas enfermer ces jeunes agents dans une ornière fonctionnelle.
- 5/ A l'issue de la formation initiale, 35 contractuels handicapés sont affectés. C'est une avancée importante qu'il faut saluer, même si pour ces derniers la scolarité a souvent été difficile à vivre. Des aménagements sont dès lors nécessaires. Comme il nous paraît utile de revoir les opérations de recrutement et la méthode retenue pour effectuer le choix des résidences d'implantation. Dans l'hypothèse où nos collègues ont des changements de situation (santé, familial etc.....), la DG doit pouvoir s'affranchir des termes du contrat et examiner la demande dans sa globalité.
- 6/ De nombreux IE arrivent sur des directions spécialités, DNVSF, DNEF, etc...l'Union réaffirme ses réserves sur les modalités d'affectation en DNS et sur l'opacité des choix des directeurs. En effet, en sortie d'école certains de nos collègues présentent toutes les vertus pour rejoindre un poste en DNS, vertus que l'administration ne leur retrouve plus après immersion dans d'autres directions ou service. L'Union souhaite que l'administration revoie sa position en matière de poste à profil.
- 7/ Enfin, pour la première fois tous les départements pouvaient faire l'objet d'une demande de rapprochement de conjoint. 314 IE ont d'ailleurs fait une telle demande. C'est très révélateur et ceci doit perdurer même si nous pouvons regretter que 86 d'entre eux n'aient pas obtenu satisfaction sur leur vœu de RE ou sur un vœu mieux positionné.

En conclusion, L'Union constate que ce mouvement s'est déroulé dans de bonnes conditions mais que le système d'affectation demeure imparfait comme l'organisation du SPM et qu'il y a, à l'issue du projet, de nombreuses situations individuelles complexes et douloureuses qui restent en suspend. L'Union attend que la CAP joue pleinement son rôle. Par ailleurs, nous souhaitons que les prochains Gt permettent de faire évoluer l'ensemble de ce dossier des 1ères affectations. Enfin, nous rappelons, que si l'administration ouvre en 2011 de nouveaux postes au titre des passerelles, seuls des postes non pourvus et non refusés à des agents en mutation ou en 1^{ère} affectation pourront être ciblés.

Nous remercions le bureau RH1c pour sa disponibilité et plus particulièrement Linda Roy.